

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 AOÛT 2024**

Le lundi 5 août 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Claude Kenty et Rogatien Boulianne. Monsieur Berthold Allard était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

**24.08.095 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**24.08.096 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024**

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 et de l'accepter tel quel.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.08.097 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 7 – JUILLET 2024**

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson,

**D'entériner** la liste de comptes numéro 6, juin 2024, au montant total de 168 016.82\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 41 292.11\$, une liste des salaires payés au montant de 32 644.37\$, une liste des comptes à payer au montant de 94 080.34\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

**Adopté à l'unanimité.**

**24.08.098 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**24.08.099 ADOPTION DU RÈGLEMENT 254-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q.-04-06**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté par résolution le projet de règlement 254-2024 modifiant le règlement s.q.-04-06 et que ce dernier serait adopté dans une prochaine séance.

**Il est proposé par** monsieur Rogatien Boulianne,  
**Et résolu unanimement :**

**QUE** le règlement 254-2024 soit adopté tel que présenté au conseil lors de la séance du 3 juin 2024.

**24.08.100      NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Considérant que** le poste de responsable de la bibliothèque est vacant et que le comité souhaite pourvoir ce poste officiellement.

**Il est proposé par** madame Anny-Pier Routhier,  
**Et résolu unanimement :**

**De nommer** madame Rina Savard à titre de responsable de la bibliothèque municipale et de transmettre cette nomination au Réseau BIBLIO du Québec.

**24.08.101      RECOMMANDATION CCU POUR DÉROGATIONS MINEURES RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a soumis 2 demandes de dérogation mineure (#24-02 et #24-03) pour le 435 et le 439 rue de l'Église concernant un empiètement et des marges avant dû au prolongement de la rue de l'Église.

**ATTENDU QUE** les membres du CCU se sont réunis le 27 juillet dernier et que ce dernier recommande l'acceptation de ces 2 demandes sans condition.

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson,  
**Et résolu unanimement :**

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée tel que recommandé.

**24.08.102      VARIA**

Aucun varia.

**24.08.103      PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Il y a eu une discussion avec les citoyens à propos d'un cran de roche apparent au détour de monsieur Marcel Blais du rang 9 et de l'aménagement extérieur au Pont-Couvert.

M. Raymond Lambert nous fait part de son intention de retirer une descente à la chute au vieux moulin pour vérifier si le niveau de l'eau serait mieux lors du dégel au printemps prochain.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h10, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.  
**Accepté** à l'unanimité.

---

**Denise Lamontagne,**  
Mairesse

---

**Sébastien Desrosiers,**  
Directeur général, greffier-trésorier